



16ème législature

Question N° : 18610	De M. Roger Chudeau (Non inscrit - Loir-et-Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > Coupe budgétaire patrimoine culturel	Analyse > Coupe budgétaire patrimoine culturel.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge Mme la ministre de la culture sur les restrictions budgétaires intervenues dans le secteur de la culture. L'attention de M. le député a été appelée par la FFB (Fédération française du bâtiment) et le GMH (Groupement des entreprises de restauration de monuments Historiques) au sujet de la coupe budgétaire dont a été l'objet le programme 175 du ministère de la culture. En effet, la FFB et le GMH expriment leurs inquiétudes face la suppression de 100 millions d'euros de crédits du programme 175, ce qui représente une baisse de 20 % du budget dédié à la restauration des monuments historiques de France. Ces réductions budgétaires auront pour conséquences : l'arrêt des appels d'offres et l'effondrement de l'activité des entreprises ; la suppression de 17 % des emplois du secteur de la restauration des monuments historiques ; le ralentissement de la formation en apprentissage et la rupture dans la transmission des savoir-faire, entraînant la perte de techniques de restauration ancestrales ; une perte pour les territoires de 3 milliards d'euros en raison d'absences de retombées économiques ; la mise en danger de l'état sanitaire des monuments qui requièrent un entretien constant. Par conséquent, il lui demande si elle envisage de procéder à une révision de ces décisions budgétaires afin de préserver le patrimoine culturel français.